



## **ORDRE DU JOUR**

### **18ème réunion du groupe de travail 5 du CCPL/LDAC**

#### **Sujets horizontaux**

**Jeudi 10 de mars de 2016, 09:00 - 13:30h**

**Renaissance Brussels Hôtel. Rue du Parnasse 19. Bruxelles, 1050**

- 1- Bienvenue.**
- 2- Approbation du compte rendu du dernier réunion du GT5 du 22 octobre 2015 à Bruxelles.**
- 3- Approbation de l'ordre du jour.**
- 4- Mise à jour des Règlements applicables au control et à la surveillance.**
  - a. Consultation publique sur l'évaluation de l'impact du Règlement de contrôle de la pêche.
  - b. Mise à jour sur l'état de mise en œuvre du Règlement INN.
  - c. Chevauchent entre les Règlements de contrôle et de la pêche INN avec la proposition de la Commission du Règlement des autorisations de pêche (FAR).
- 5- Développement de l'opinion sur la proposition de Règlement FAR d'autorisations de pêche.**
- 6- Adoption des lettres.**
  - a. Lettre du CCPL sur l'amélioration de l'emploi et les conditions sociales applicables aux travailleurs du secteur de la pêche.
  - b. Lettre sur la violation des droits de l'homme par rapport à la SPG + de Philippines Règlement INN.

- 7- Mise à jour de la CE sur les négociations sur les accords commerciaux entre l'UE et les pays tiers: mise à jour de la situation actuelle des accords intérimaires de partenariat économique avec les pays ACP; et les négociations des accords de partenariat économique complet.**
- 8- Règlement SPG: pays bénéficiaires. Evaluation de Philippines: SGP+ et INN. Préparation de l'avis du CCPL.**
- 9- Application de l'obligation de débarquements au dehors de l'UE.**
- 10- Consultation publique sur la gouvernance internationale dans les mers et les océans.**
- 11- Questions Diverses.**
  - Nouvelle normative douanière de l'UE sur les transbordements dans les pays tiers: remplacement du formulaire T2M ;
  - Veto par les entreprises de transport maritime du commerce des requins ;
  - Proposition de la Commission de Révision du Règlement 1881/2006 sur les niveaux maximaux de mercure pour les produits alimentaires.
- 12- Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de Travail.**